

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit avril le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9
Date de convocation du Conseil Municipal : 24/04/2017

PRÉSENTS : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Élisabeth Guillot, Jocelin Quillet, Claude Airaud, Éliane Montamat

ABSENTS Béatrice Tritschler (excusée - Pouvoir à Guillot E.), Martine Barbier (excusée - Pouvoir à La Mache D.), Luc Vrignaud, **POUVOIR(S)** : 2

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

Compte rendu sommaire des deux dernières réunions sont acceptés

OBJET: SIGNATURE DU CONTRAT « VENDEE TERRITOIRES » 2017-2020 AVEC LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE

REF : D170428A

Monsieur le maire rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Dans ce cadre, le Département de la Vendée centre ses interventions sur la solidarité sociale, mais également sur la solidarité territoriale pour accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de leurs projets.

Cet accompagnement doit faire l'objet d'un contrat avec les EPCI pour une durée de quatre ans.

La Communauté de Communes a été désignée comme l'un des trois EPCI avec lequel le Département a souhaité expérimenter le dispositif avant de l'étendre à tous les EPCI de Vendée.

Le conseil a validé à l'unanimité ce dispositif ainsi que la signature par le Maire du contrat par lequel le département soutient la réalisation d'opérations élaborées en co-construction par le Département, la Communauté de Communes et les communes du territoire, et répondant à 3 axes : - Développement équilibré et durable du territoire, - Solidarités et services à la personne, - Amélioration du cadre de vie et de l'environnement.

OBJET: PROGRAMME VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION et CHOIX DES ENTREPRISES

REF : D170428B

Le conseil municipal a validé le choix de la commission à savoir :

Voirie : Rue du Calvaire jusqu'à l'élevage en bicouche avec léger reprofilage : L'Entreprise Rineau TP est retenue pour un montant de 14 635 € HT

PATA : l'entreprise Vendée Service Emulsion est retenue pour un montant de 685 € HT la tonne – La commune commande 6 Tonnes, soit une prestation de 4 110 € HT.

Bandes rugueuses pour l'entrée de bourg par le Coudreau : L'entreprise SIGNALISATION 85 retenue pour un montant de 1 495 €

La commune réalisera une demande la subvention au Département dans le cadre de la contractualisation sur la base de 20 240 €

OBJET: TRAVAUX ÉCOLE – CHOIX DES ENTREPRISES

REF : D160428C

Le conseil municipal a reçu copie du résultat de la consultation. Il a été précisé que la commune attend encore des devis pour les portails et que des travaux seront réalisés en régie. Pour une solution optimale, les travaux devront être programmés pendant les vacances

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, a validé le choix des entreprises proposées par la commission :

| <u>Bilan des devis pour les travaux des sanitaires de l'école</u> | | |
|--|------------|-------------------------------|
| | | Option retenue ou compléments |
| <u>Lot 1 maçonnerie</u> | | option siporex |
| Guillebeaud | 9 066.30 € | |
| <u>Lot 2 charpente menuiserie</u> | | |
| Thinon | 1 807.21 € | |
| <u>Lot 3 plomberie sanitaire</u> | | option stalles |
| SARL CARRE | 3 379.69 € | Robinets à détection |
| <u>Lot 4 Electricité sanitaires</u> | | sanitaires détecteur |
| Electricité Service | 638.46 € | hublot à détecteur |
| | | |
| <u>Lot 4 b Electricité classes</u> | | classes |
| Electricité Service | 2 297.95 € | plafonnier led rond |
| <u>Signalétique/ADAP</u> | | |
| Thinon | 535.10 € | |

- A précisé qu'aucune notification ne devrait être réalisée avant la réception de tous les accords de subventions attendues.
- A donné tous pouvoirs à M. le Maire pour la mise en application de cette décision

OBJET: VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE

REF : D170428D

Le dossier a été réalisé en collaboration avec le centre de gestion. Celui-ci a relevé les risques professionnels importants liés à l'actuel atelier communal. Le dossier a été piloté par Mme Montamat avec l'aide de Mme Guillot, de la secrétaire de mairie et de l'agent chargé de la mise en œuvre de la sécurité. Le comité de suivi demande que le dossier soit revu chaque année et que le conseil municipal le fasse évoluer régulièrement.

Considérant l'avis du CT/CHSCT en date du 27/04/2017, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a validé le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action, s'est engagé à mettre en œuvre le plan d'action issu de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

OBJET : MATERIEL DE DESHERBAGE : ACQUISITION – DEMANDE DE SUBVENTION et CONVENTION AVEC COMMUNES LIMITROPHES

REF : D170428E

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté l'achat du matériel de désherbage auprès de l'entreprise PIERRE CLAUDE MOTOCULTURE pour un montant de 2 290 € HT SOIT 2 748 € TTC (à notifier après réception de la réponse à la demande de subvention)

La commune réalisera un dépôt de la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne si les conditions le permettent.

Le Maire est autorisé à négocier et signer une convention pour achat groupé avec les communes voisines.

OBJET : AVENANT A LA MAITRISE D'OEUVRE

REF : D170428F

Le Conseil Municipal a :

- o validé l'avenant n°1 concernant la fixation du montant de la maîtrise d'œuvre en rapport avec le montant des travaux estimés à l'AVP d'octobre 2016 d'un montant de 707 033 € HT. Ce qui fixe le montant de la rémunération selon le marché à 22 271.54 € HT (Taux de 3.15% accepté dans l'offre)
- o validé la prestation complémentaire d'un montant de 380 € HT pour la réalisation du photomontage exigé par les services de l'État pour le dossier d'Autorisation Spéciale (en site classé) au vu des compléments d'informations confirmant :
 - Que la mission de maîtrise d'œuvre inclue bien le montage du dossier de déclaration préalable ou de permis d'aménager, au titre du Code de l'urbanisme ;
 - Que le montage d'un dossier d'Autorisation Spéciale en Site Classé n'est pas prévu dans la mission, du fait de son caractère exceptionnel dans les projets ;
 - Qu'au vu de l'insistance de la DREAL à disposer d'un photomontage et du niveau d'exigence de ces services, que la réalisation de ce photomontage nécessite une journée de chargé d'études-projeteur.

o autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

OBJET: QUESTIONS DIVERSES

REF : D160428QD

Commission Environnement voirie et bâtiments

FDGDON : Une réunion a eu lieu concernant la lutte contre les ragondins. Le bilan est plutôt insatisfaisant. La population ne progresse pas, mais reste stationnaire. Elle avait triplé ces 10 dernières années. En cas d'arrêt du traitement, une catastrophe écologique serait à prévoir sachant qu'un animal sur deux est porteur de la leptospirose qui provoque aussi des dégâts sur les animaux et est transmissible à l'homme. La lutte s'uniformise avec les départements 79 & 17. Le partenariat avec les Stes de Chasse est très appréciable, car il améliore les résultats.

SYDEV : Il y a toujours des problèmes de micro coupures dont les raisons sont plus ou moins connues, mais difficilement évitables (Oiseaux, irrigation, vents...) Les vieilles lignes en fil nus sont l'objet de préoccupation prioritaire de la part du SYDEV.

Recharges voitures électriques : les communes équipées sont satisfaites, mais le nombre ne semble pas devoir se développer, car il correspond à la demande actuelle. Le SYDEV se tourne aussi vers la méthanisation.

Eclairage public : les communes sont incitées à mettre des leds et sur les mats très haut pour la longévité évitant les interventions coûteuses en hauteur.

Photovoltaïque : 4 centrales sont mises en place en Vendée par le Sydev. La mise en service est prévue pour la fin d'année

Radars pédagogiques : les données ont été extraites pour l'étude par la commission. La commune est désormais autonome pour récupérer les informations

Action de replantation d'arbres sur la commune : Le Maire souhaite créer une commission (ouverte aux propriétaires fonciers) pour prévoir un plan de reboisement avec le PNR. Un rendez-vous est pris avec le PNR et l'inspectrice des sites pour avoir les informations nécessaires.

Commission affaires scolaires et sociales

Quinzaine bleue : En attendant l'organisation des animations (premiers secours ...) la confirmation n'a pas été faite au clic. Seule l'exposition photo est confirmée.

Commission culture manifestations et communication – réunie le 27/04/2017

Échange avec la commune de Pointis-Inard : Une réunion a eu lieu samedi 22 avril : environ 30 personnes participeront à l'échange. Le programme définitif sera transmis en fin de semaine prochaine. 2 Élués vont tester les restaurants qui pourraient s'inscrire au programme. La visite de l'abbaye de Nieul est confirmée par le conseil départemental. Une balade en barque est organisée, l'embarcadère est informé.

Cérémonie du 08 mai : Programme habituel 1^{er} rassemblement au Mazeau retour sur la commune vers 12h15 - M. le Maire rappelle l'importance de la présence du conseil.

Journée citoyenne : Elle aura lieu le 20/05 à l'école. Une vingtaine de personnes sont d'ores et déjà inscrites. Les agents réaliseront des travaux de préparation pour faciliter l'intervention des bénévoles.

Fête de la musique : La commune a validé un achat de ponton, mais attend pour une offre de location pour procéder à un essai. L'affiche a été validée. Une réunion de calage avec musiciens et embarcadère a été réalisée. Une prochaine réunion sera nécessaire pour valider l'organisation

13 juillet : Un devis a été reçu pour l'animation d'un montant de 600 € DCS CONCEPT FONTENAY

Élections :

Présidentielles : le tour du garde du second tour reste à finaliser. Les conseillers vont se positionner.

Législatives : le Maire informe qu'il a mis à disposition la salle du conseil pour :

M. Lalère le 17 mai 10h15

M. Fourage le 03 mai 16h00

Cérémonie du 05 décembre : la commune accueillera le rassemblement cantonal des anciens combattants

Le secrétaire de séance

LE MAIRE,
Denis LA MACHE

